



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

LE PRESIDENT DE SEANCE

Besançon, le 18 février 2025

Madame la présidente,

Conformément à l'article L.151-13 du code de l'urbanisme, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) s'est prononcée en séance le 6 février 2025 sur votre projet de modification de PLU au titre d'un STECAL (secteur de taille et de capacité limitées).

Avis de la commission :

Motif de la consultation : STECAL

Avis favorable sous réserve que les règles de hauteur soient précisées.

Le Président de séance


Laurent KOMPFF

Madame la Présidente de GBM
La City
4 Rue Gabriel Plançon
25043 - Besançon cedex

Direction départementale des territoires du Doubs
5 voie Gisèle HALIMI - BP 91169 - 25003 BESANÇON Cedex
Tél : 03 39 59 55 00 – mël : ddt@doubs.gouv.fr – Site internet : www.doubs.gouv.fr
bertrand.sauce@doubs.gouv.fr – 03 39 59 55 33